

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Actualisation du contrat de prestation de service de téléassistance

1 DOCUMENT - Publié le 12 décembre 2024

CIAS
Communauté d'Agglomération Intercommunale de l'Alsace

Conseil d'Administration
Séance du 12 décembre 2024 à 18h00

Siège du conseil de Grand Lac, 100 Boulevard Lappé, 67080 Alsbrunn-Bahle

NOM ET PRÉNOM	Présence	Absence	Justification
1. M. David GALLAGHER	X		
2. M. David GALLAGHER	X		
3. M. David GALLAGHER	X		
4. M. David GALLAGHER	X		
5. M. David GALLAGHER	X		
6. M. David GALLAGHER	X		
7. M. David GALLAGHER	X		
8. M. David GALLAGHER	X		
9. M. David GALLAGHER	X		
10. M. David GALLAGHER	X		
11. M. David GALLAGHER	X		
12. M. David GALLAGHER	X		
13. M. David GALLAGHER	X		
14. M. David GALLAGHER	X		
15. M. David GALLAGHER	X		
16. M. David GALLAGHER	X		
17. M. David GALLAGHER	X		
18. M. David GALLAGHER	X		
19. M. David GALLAGHER	X		
20. M. David GALLAGHER	X		
21. M. David GALLAGHER	X		
22. M. David GALLAGHER	X		
23. M. David GALLAGHER	X		
24. M. David GALLAGHER	X		
25. M. David GALLAGHER	X		
26. M. David GALLAGHER	X		
27. M. David GALLAGHER	X		
28. M. David GALLAGHER	X		
29. M. David GALLAGHER	X		
30. M. David GALLAGHER	X		

Après délibération, le conseil de Grand Lac a adopté la délibération ci-dessous.

Le Président du Conseil d'Administration de Grand Lac, M. David GALLAGHER, a signé la délibération ci-dessus.

Le Secrétaire du Conseil d'Administration de Grand Lac, M. David GALLAGHER, a signé la délibération ci-dessus.

En Alsace, le 12 décembre 2024

Le Président
David GALLAGHER

Le Secrétaire du Conseil d'Administration
David GALLAGHER

La présente délibération est publiée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Intercommunale de l'Alsace (CIAS) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Intercommunale de l'Alsace (CIAS) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Intercommunale de l'Alsace (CIAS).



2024-12-12_DELIB08.PDF

📄 TÉLÉCHARGER | (PDF, 589,7 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.